Déclaration préliminaire à la première Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Paris, 27 juin 2006

de Mohammed Bedjaoui

Madame la Première Dame d'Azerbaïdjan, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, Monsieur le Président de la Conférence générale, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège que j'apprécie hautement de me trouver, aujourd'hui, aux côtés du Directeur général, avec des diplomates amis et d'éminents experts, dont la plupart ont largement contribué à l'élaboration de la Convention du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

C'est également pour moi une heureuse occasion de remercier tous ceux et toutes celles qui, par leur persévérance, leur patience et leur talent, ont facilité ma tâche de Président du Comité intergouvernemental chargé d'élaborer ce précieux outil normatif dédié au « parent pauvre » de la culture que fut, jusqu'alors, le patrimoine immatériel.

Ce texte est venu, enfin, combler un vide juridique, « en offrant aux cultures vivantes héritées de la tradition, les moyens de leur préservation ». Je cite là l'auteur de la grande initiative, Monsieur Koïchiro Matsuura, Directeur général, auquel je voudrais rendre un vibrant hommage pour son action.

En effet, par sa tenacité quatre année durant, il a été pour beaucoup dans l'élaboration de notre Convention. Une mention particulière doit être aussi réservée aux remarquables contributions de nombre d'Ambassadeurs, d'experts et de membres du Secrétariat de l'UNESCO que je salue ici et qui n'ont ménagé aucun effort pour mettre au point les formules les plus appropriées, les plus cohérentes, les plus justes et les plus acceptables par tous, dans un domaine pourtant bien complexe.

Qui, par ailleurs pourrait oublier la générosité et la précieuse assistance du Gouvernement japonais, tout au long de l'organisation des multiples rencontres qui ont constitué autant de points de repères majeurs sur le long chemin emprunté pour l'élaboration de notre Convention ?

Je prends part à la réunion d'aujourd'hui avec un vrai sentiment de satisfaction et d'optimisme.

Satisfaction d'abord, car notre première mission a été, heureusement, accomplie et menée à son terme par l'adoption, en octobre 2003, de la Convention, objet de notre première Assemblée générale de ce jour ;

Optimisme ensuite, car je sais que grâce à votre engagement et à vos éminentes contributions, la mise en œuvre de la Convention s'annonce sous de très bonnes augures.

A ce propos, il me plait de rappeler que ce texte a été patiemment mis en forme, négocié et adopté puis, en un temps record, il est entré en vigueur. Cette diligence assez exceptionnelle témoigne du haut intérêt qu'accorde la communauté internationale au patrimoine immatériel.

Cependant, ces efforts devraient être poursuivis par l'accession d'autres États à cet instrument d'importance. La dynamique ainsi créée ouvrira la voie à la participation de toutes les régions du monde au processus de mise en place des mécanismes et des règles de fonctionnement de la Convention dans son ensemble. Elle permettra également d'associer le plus grand nombre d'États parties, à gouverneront l'établissement des principes le qui Comité intergouvernemental de sauvegarde. On assurera, de la sorte, une représentation équilibrée et équitable à la fois des États et des manifestations de leurs patrimoines.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce bref rappel d'un passé, pas si lointain, permet de nous féliciter d'être parvenus, aujourd'hui, comme Ulysse, sur les rivages tant attendus d'un monde où le patrimoine culturel immatériel a droit de cité et fait l'objet

d'une attention aujourd'hui universelle, en vue d'une meilleure sauvegarde et d'une mise en valeur, porteuse également de promesses d'espérance, d'un mieux être pour les dépositaires et créateurs de ce précieux bien de l'humanité.

En effet, si le patrimoine immatériel est une manifestation de l'identité, voire de l'âme des peuples, sa préservation et sa promotion peuvent constituer un vecteur de développement durable pour de nombreuses communautés et individus, à la fois créateurs et gardiens de ce patrimoine.

Agissons donc, tous ensembles, États, groupes et sociétés civiles, à la mise en œuvre de cette Convention consacrée à un patrimoine fascinant et vivant, irremplaçable, mais combien menacé!

Les États parties à cette première Assemblée générale, ont aujourd'hui le privilège et la responsabilité d'inaugurer l'ère nouvelle de la préservation du legs culturel de l'humanité et de sa mise en valeur. Lourde et passionnante est la mission qui nous est confiée aujourd'hui. Nous devons en rendre compte aux générations futures, tant les résultats auxquels nous parviendrons sont déterminants pour l'avenir de ce patrimoine immatériel!

Merci